

Image not found or type unknown



## Vente d'un bien (tracteur) ayant appartenu à mon père décédé

Par **valladeau**, le **23/10/2012** à **10:46**

Bonjour, mon père est décédé il y a 14 ans et avait fait une donation au dernier vivant, c'est donc ma mère qui est devenue l'usufruitière.

Dernièrement mon frère et ma mère ont vendu un tracteur qui sert à tondre, sans me prévenir, ont-ils le droit?

Merci de m'éclairer

Par **trichat**, le **23/10/2012** à **12:20**

Bonjour,

Oui, ils auraient dû vous informer et surtout partager le prix de cette vente avec vous, car vous êtes propriétaire indivis de ce bien.

Cordialement.

Par **valladeau**, le **23/10/2012** à **14:15**

Je vous remercie, quel recours puis-je avoir ?

Par **trichat**, le **23/10/2012** à **15:50**

Il me semble qu'un arrangement amiable est préférable à un recours (judiciaire).

Quel était le prix de ce tracteur, qui ne semble pas être très récent ?

En-dessous d'environ 10 000 €, c'est le tribunal d'instance qui est compétent, mais pour les plus petits montants, le tribunal de proximité sera suffisant.

Vous pouvez également rencontrer le conciliateur qui interviendra pour trouver une solution amiable. Ci-dessous quelques liens qui vous permettront de faire votre choix :

<http://vosdroits.service-public.fr/F2289.xhtml>

<http://vosdroits.service-public.fr/F1736.xhtml>

Cordialement et bonne lecture.